Schweizerischer Gewerkschaftsbund SGB

13.03.2012 – 13:37 Uhr

Pour le personnel, la révision de la LPers est insatisfaisante

Bern (ots) -

La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), qui regroupe les syndicats APC, ssp, garaNto et APfedpol, estime que la décision prise par le Conseil des États concernant la révision de la Loi sur le personnel de la Confédération (LPers) n'est pas satisfaisante. Il est extrêmement choquant que la Confédération n'ait plus à maintenir dans un emploi adapté les personnes licenciées de manière infondée et illégale. Même le compromis proposé, qui prévoyait une exception pour les employé(e)s de la Confédération âgés ou de longue date, a malheureusement échoué devant la Chambre des cantons. Des cas de rigueur intolérables pourront en découler. La CNPC regrette que les deux propositions de la minorité de la commission défendues par le conseiller aux États Hans Stöckli en faveur des personnes licenciées de manière illégale aient échoué en plénum. Cependant un point positif est que les propositions de l'UDC, qui auraient eu pour effet de dégrader sans raison les conditions de travail des employé(e)s de la Confédération, n'ont eu aucune chance. Le Conseil fédéral s'est attaqué à la révision du droit du personnel malgré la recommandation contraire de la Commission de gestion (CdG) et obtenu pour ce faire l'accord partiel des associations du personnel. Si le Conseil national devrait dégrader encore plus les dispositions de cette loi, ce serait un affront fait au partenariat social au sein de la Confédération.

Contact:

Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)
André Eicher, garaNto et président de la CNPC, tél. 079 380 52 53
Maria Roth-Bernasconi, secrétaire générale de l'APC, tél. 078 718 71 13
Christof Jakob, ssp, tél. 077 447 29 03

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100714747 abgerufen werden.